

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du dix-sept juin deux mille vingt-deux à neuf heures onze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

Objet :
**Abonnement
services Ma
Com'Une internet**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, Messieurs LAÏLLE Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude.
Formant la majorité des membres en exercice

REÇU LE :

30 JUIN 2022

**SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET**

Le nombre de conseillers
municipaux en
service est de : **Sept**

Absent : MARGALEF Séverine.

Empêché : Néant.

Procuration : MARGALEF Séverine.

Monsieur LAÏLLE Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire informe son assemblée,

CONVOCACTION C.M

EN DATE DU :
13/06/2022

Le souhait d'abonner la Commune aux services Ma Com-Une, ce logiciel permettrait le retraitement et la mise en forme de données comptables issues des comptes votés par la commune (Compte Administratif et Budget Primitif sous nomenclature M14 ou M57 ; partie budget principal uniquement) afin de produire des maquettes de présentation synthétique des comptes de la commune.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13/06/2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 20/06/2022

Celle-ci bénéficiera d'un mode d'accès à distance via le réseau internet des fonctionnalités du Logiciel.
Madame le Maire présente un devis d'un montant de 468 € TTC pour une durée d'abonnement de 3 ans, accompagné du contrat de ce prestataire pour les conditions de mise en place et de fonctionnement du service Ma Com'Une (SAS).

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Après lecture et discussion, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :

PAR PUBLICATION
LE : 20/06/2022

D'APPROUVER l'abonnement à Ma Com'Une pour 3 ans,
DE DONNER tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble de toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

PAR DELEGATION
LE :
(Signature)
Prénom Nom

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 17 juin 2022

Le Maire,
Gisèle JUANOLE



Accusé de réception Préfecture du
N°

Juanole

